

MARCHE DE FOURNITURES

Acte d'engagement

Lot n°

Objet du marché

Fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de la ville de Falaise

Pouvoir adjudicateur

Ville de Falaise

Adresse : Place Guillaume le Conquérant BP 58 14700 FALAISE

Téléphone : 02 31 41 61 61

Télécopie : 02 31 90 25 25

Procédure de passation

Procédure adaptée – Article 28 du code des marchés publics

Personne habilitée à donner les renseignements de l'article 109 du Code des marchés publics

Monsieur le Maire

Organisme chargé des paiements

Mme le Trésorier principal de Falaise

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

SOMMAIRE

1. Contractant (le titulaire est une personne physique).....	3
2. Contractant (le titulaire est une personne morale)	3
3. Contractant (le titulaire est un groupement de personnes).....	3
4. Objet du marché – Description.....	5
4.1 Objet.....	5
4.2 Cas d'un marché à bons de commande	5
5. Durée du marché - Délais de livraison - Reconduction	5
5.1 Durée du marché et / ou délais de livraison	5
5.2 Modalités de reconduction du marché	6
6. Montant de l'offre et forme du prix	6
6.1 Forme des prix	6
6.2 Montant de l'offre.....	6
7. Avance	7
8. Règlement des comptes	7
8.1 Délai de règlement	7
8.2 Mode de paiement.....	8
9. Pièces à produire par le cocontractant.....	9
10. Acceptation de l'offre	10

1. Contractant (le titulaire est une personne physique)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

M.

agissant en mon nom personnel,

domicilié à

Immatriculé à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2. Contractant (le titulaire est une personne morale)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi la personne morale désignée ci-dessous, désignée dans le marché sous le nom « LE TITULAIRE »

M.

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée :

Ayant son siège social :

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro de SIRET :

Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. Contractant (le titulaire est un groupement de personnes)

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints

cotraitants solidaires

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom « LE

1^{er} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M
agissant au nom et pour le compte de la société :
Ayant son siège social :
Forme de la société : Capital :
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M
agissant en mon nom personnel,
domicilié à
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

La société (cas de la personne morale.....représentée par Mou Monsieur (cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le mandataire du groupement conjoint.

Le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

La société (cas de la personne morale.....représentée par Mou Monsieur (cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le mandataire du groupement solidaire.

2^{ème} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M
agissant au nom et pour le compte de la société :
Ayant son siège social :
Forme de la société : Capital :
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M
agissant en mon nom personnel,
domicilié à
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

3^{ème} cocontractant

(cas d'une personne morale)

M
agissant au nom et pour le compte de la société :
Ayant son siège social :
Forme de la société : Capital :
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M
agissant en mon nom personnel,
domicilié à
Immatriculée à l'INSEE :
Numéro de SIRET :
Code de la nomenclature d'activité française (NAF) :
Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,
- -AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

	1 ^{er} cocontractant	2 nd cocontractant	3 ^{ème} cocontractant
Compagnie
N° de police

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4. Objet du marché – Description

4.1 Objet

Le présent marché a pour objet la livraison des fournitures suivantes : denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de la ville de Falaise.

4.2 Cas d'un marché à bons de commande

Le marché est un marché à bons de commande.

La commande sera notifiée par le pouvoir adjudicateur par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

Le CCAP détermine le contenu des bons de commande.

5. Durée du marché - Délais de livraison - Reconduction

5.1 Durée du marché et / ou délais de livraison

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la notification du marché.

Les fournitures seront livrées dans un délai maximum stipulé au CCTP à compter de la notification du bon de commande sauf délai supérieur fixé par ledit bon de commande.

Le pouvoir adjudicateur pourra émettre des bons de commande pendant toute la durée du marché fixée ci-dessus.

5.2 Modalités de reconduction du marché

Le marché pourra être reconduit 2 fois.

La reconduction est expresse et s'effectue dans les conditions suivantes : le titulaire informe le pouvoir adjudicateur de son intention de reconduire le marché et propose les conditions d'actualisation des prix 3 mois au moins avant la date d'échéance.

Le pouvoir adjudicateur notifiera sa décision de reconduction au prestataire au minimum 1 mois avant la date d'échéance. Dans tous les cas, la reconduction est expresse.

Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du marché.

6. Montant de l'offre et forme du prix

L'offre est établie sur la base des conditions économiques prévues à l'article *Prix* du CCAP.

Les conditions de variation de prix sont définies à l'article *Prix* du CCAP.

6.1 Forme des prix

Le marché est passé à prix fermes actualisables dans les conditions définies par le CCAP.

6.2 Montant de l'offre

Le marché est un marché à bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur.

Le prestataire est rémunéré par le pouvoir adjudicateur sur les bases suivantes : Application des prix unitaires tels que fixés dans le bordereau de prix ci-annexé aux quantités de prestations commandées par le pouvoir adjudicateur.

Le bordereau de prix identifie les prix établis sur la base du CCTP.

Pour le lot 1 : viande fraîche, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 3 322,00

Montant maximum H.T. (€) : 12 564,00

Pour le lot 2 : viande surgelée, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 1 734,00

Montant maximum H.T. (€) : 6 557,00

Pour le lot 3 : charcuterie, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 912,00

Montant maximum H.T. (€) : 3 419,00

Pour le lot 4 : produits de la mer ou d'eau douce, frais ou surgelés, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 813,00

Montant maximum H.T. (€) : 3 048,00

Pour le lot 5 : fruits et légumes frais, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 2 415,00

Montant maximum H.T. (€) : 9 053,00

Pour le lot 6 : fruits et légumes surgelés, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 837,00

Montant maximum H.T. (€) : 3 137,00

Pour le lot 7 : épicerie générale, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 2 739,00

Montant maximum H.T. (€) : 10 271,00

Pour le lot 8 : produits laitiers et œufs, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 3 915,00

Montant maximum H.T. (€) : 14 678,00

Pour le lot 9 : préparations alimentaires surgelées, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 661,00

Montant maximum H.T. (€) : 2 477,00

Pour le lot 10 : pâtisseries, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 2 742,00

Montant maximum H.T. (€) : 10 279,00

Pour le lot 11 : tartes salées, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 164,00

Montant maximum H.T. (€) : 614,00

Pour le lot 12 : pain, les montants minimum et maximum en valeur du marché à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 1 246,00

Montant maximum H.T. (€) : 4 670,00

Les prestations du présent marché sont rémunérées, par application aux quantités réellement exécutées, des prix du bordereau.

En cas de groupement conjoint d'entreprises, la décomposition des prestations et paiements par cotraitant est précisée à l'article *Règlement des comptes* ci-dessous.

Versement de la rémunération du mandataire du groupement :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

7. Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

8. Règlement des comptes

8.1 Délai de règlement

Le délai de règlement est de 30 jours, à compter de la réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur.

Le taux d'intérêts moratoires est fixé à l'article *Intérêts moratoires* du CCAP.

8.2 Mode de paiement

Cas d'un titulaire unique :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB).

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	

Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché :

par virement bancaire sur un compte ouvert au nom du mandataire du groupement solidaire (joindre un RIB)

par virement bancaire sur un compte commun ouvert au nom du groupement (joindre un RIB)

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	

Cas d'un groupement conjoint :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement (joindre les RIB) selon la répartition suivante :

DESIGNATION DES COTRAITANTS	PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en HT	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		

Dans le cadre du marché à bons de commande, les membres du groupement peuvent n'indiquer que la répartition des prestations, sans en préciser le montant.

☐ Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement (joindre les RIB) selon la répartition suivante :

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DES COTRAITANTS	PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en HT	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		

9. Pièces à produire par le cocontractant

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et 8 et D. 8254-2 à 5 du Code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et 8 et D. 8254-2 à 5 du Code du travail.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original

ALe

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, mandataire, (ou des) prestataire(s)

10. Acceptation de l'offre

Le présent marché se trouve ainsi conclu aux conditions ci-avant.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A.....le

Le pouvoir adjudicateur